Crédits photos
Paul Gauguin Cruises, GIE Tahiti Tourisme,
Anne-Laure Gohier, Christian Roberts, Frédéric Delmas,
Caroline Leblanc, Philippe Bacchet, Laetitia Scuiller, B.David,
D.Hazama, G.Le Bacon, Michel Aubert, Kirklandphotos,
Moorea Dolphin Center, ATV Quad Moorea

Mentions légales
SIREN 519 662 423 RCS PARIS
SIRET 519 662 423 000 36 - IM075100057 - NAF 7912Z,
N°TVA Intracommunautaire FR 805 196 624 23
Garantie Financière APST - Assurance RC HISCOX

Conception graphique et réalisation :
★ Bronx Agence (Paris) www.bronx.fr

Impression : UGM - 01 40 84 01 01

Agent Général des Croisières Paul Gauguin

www.croisierespaulgauguin.fr

Croisières Paul Gauguin

croisierespaulgauguin

CROISIÈRES

Paul Gauguin

LES ÎLES DU PACIFIQUE SUD

VOYAGE *de* LÉGENDE

L'ARTISAN DE VOS RÊVES

BIENVENUE À BORD

Spécialement conçu pour naviguer en Polynésie, le M/S Paul Gauguin, élégant navire 5 étoiles, croise depuis 1998 dans les eaux du Pacifique sud et accueille 332 passagers. Le sens de l'accueil, la convivialité, l'hospitalité, l'atmosphère raffinée, le luxe chaleureux, l'excellence de la table et du service, ainsi qu'un concept exclusif : Le Tout Inclus PRESTIGE, sont autant d'atouts chers à la compagnie Paul Gauguin Cruises.

Bien plus qu'une simple croisière vers une destination exotique et ensoleillée, le Paul Gauguin vous propose de partir, à la découverte d'un des derniers paradis naturels qu'abrite notre planète, à la rencontre d'un peuple chaleureux et authentique qui a su élever l'accueil au rang d'art.

Ces îles mythiques du "bout du monde" qui nous font tant rêver, Tahiti, Moorea, Bora Bora ou encore les Marquises en Polynésie, Rarotonga, Aitutaki aux Iles Cook, Suva aux Fidji, Vava'u aux Tonga... vous éblouiront à jamais par leur exceptionnelle diversité et leur irréelle beauté.

Brigitte Keromen
Directrice Générale

... CAP SUR L'EXCEPTIONNEL !

SOMMAIRE

Le Paul Gauguin de A à Z ..... p. 2 à 3
Les archipels de la Société et des Tuamotu ..... p. 4 à 5
L'archipel des Marquises, les Iles Cook, Tonga et Iles Fidji ..... p. 6 à 7
Les itinéraires à fleur de lagon ..... p. 8 à 9
Les attraits du Paul Gauguin ..... p.10 à 11
L'accueil, le service et le bien-être ..... p.12 à 13
L'art culinaire ..... p.14 à 15
Des moments d'exception ..... p.16 à 17
La vie et les activités à bord ..... p.18 à 19
Les expériences aux escales ..... p. 20 à 21
Les cabines et les suites ..... p.22 à 23
Plans des cabines, des suites et des ponts ..... p.24 à 25
Conditions générales et particulières de vente ..... p.26 à 27

LE PAUL GAUGUIN... DE A À Z

APPAREILLAGE

Départ, manœuvre d'un navire quittant son mouillage ou son poste à quai. C'est sur le pont supérieur que vous serez convié pour l'appareillage en musique dans le lagon de Taha'a, au coucher du soleil, et pourrez ainsi profiter de la magie du moment !

BÂBORD

Partie du navire située à gauche d'un observateur qui fait face à la proue.

CASINO

Tentez votre chance aux machines à sous, à la table de blackjack ou à la roulette. Situé au pont 5, le casino est ouvert tous les soirs, sauf dans les cas où la réglementation portuaire l'interdit.

DÉBARQUEMENT

Le débarquement du navire le dernier jour s'effectue généralement entre 08h00 et 10h00, quant à l'embarquement, il se fait à partir de 15h00.

EXCURSIONS

Un large choix d'excursions est disponible aux escales, afin de découvrir les merveilles de chacune des îles visitées. Elles peuvent être pré-réservées 60 jours avant le départ de la croisière auprès de notre service de réservation et restent payables à bord uniquement.

FORMULE TOUT INCLUS PRESTIGE

La promesse de produits raffinés et de qualité. Incluse dans le prix de la croisière, elle comprend tous les repas dans les restaurants (sans supplément) ainsi que le room service 24h/24, les boissons non alcoolisées et alcoolisées pendant et en dehors des repas (hors Grands Crus et Millésimes) y compris le mini-bar, les services d'un majordome pour les catégories B et supérieures, le tea-time, l'apéritif, les sports nautiques (sauf la plongée sous-marine), ainsi que les gratifications au personnel de bord.

GAUGUINES & GAUGUINS

L'atmosphère rayonnante qui règne à bord du navire ne serait pas tout à fait la même sans la présence des "Gauguines" et des "Gauguins", les hôtesses et hôtes de bord polynésiens.

HINERAVA

La marque éponyme de la créatrice Kelly Hinerava Bailey, d'origine polynésienne, propose une collection fraîche et contemporaine de bijoux uniques en perles rares de Tahiti, assorties de pierres précieuses. Retrouvez toutes ses créations à la boutique du pont 6.

ITINÉRAIRES

Des destinations de rêve et des itinéraires de 7 à 17 nuits, parcourant les Archipels de la Société, des Tuamotu et des Marquises, les îles Cook, Tonga et les îles Fidji. Lors de son carénage, le Paul Gauguin peut également proposer des itinéraires exceptionnels et inédits (nous consulter).

JOURNAL DE BORD

Un journal de bord en français détaillant le programme du lendemain est imprimé et déposé chaque soir dans votre cabine.

KARAOKÉ

Après dîner, rendez-vous au bar La Palette, situé au pont 8 où, certains soirs, des sessions de karaoké sont organisées. Venez vous confronter aux autres talentueux passagers... Bonne humeur et fous rires garantis !

LANGUES

Les principales langues pratiquées à bord sont l'anglais et le français. La plupart des informations et annonces sont communiquées dans les deux langues.

MOTU MAHANA

Tous les passagers du Paul Gauguin sont conviés à passer une merveilleuse journée polynésienne sur l'Îlot privé "Motu Mahana" situé dans le lagon de Taha'a. Au programme : farniente, barbecue polynésien, service de bar et de bar flottant, activités nautiques sur le lagon et animations des "Gauguines" et des "Gauguins".

NAVETTES

Le faible tirant d'eau du Paul Gauguin lui permet d'accéder au plus près des îles. Des navettes à horaires réguliers sont à votre disposition pour vous permettre de vous rendre librement à terre en quelques minutes seulement.

OTEMANU

Majestueux et hypnotisant, le Mont Otemanu, culminant à 727 m, fait partie intégrante du paysage de Bora Bora. Le point d'ancrage du navire vous permettra d'en admirer toute la splendeur.

PLONGÉE

Un centre de plongée, certifié PADI, est disponible au pont 4 et permet le départ directement en bateau, depuis la marina rétractable vers les spots de plongée. Vous pourrez y récupérer votre matériel de snorkeling, prêté gracieusement, pendant toute la croisière, auprès de l'équipe de moniteurs experts.

QUAI D'HONNEUR

Point d'attache du Paul Gauguin, situé sur l'île de Tahiti au cœur même de la ville de Papeete. Son emplacement permet aux passagers de pouvoir se rendre librement, au marché réputé de Papeete et de se promener dans les ruelles adjacentes.

RESTAURANTS

3 restaurants sont disponibles à bord pour tous les passagers et sans supplément. le Grill ouvert sur l'extérieur (pont 8), la Véranda (pont 6) et l'Etoile (pont 5).

SPORTS NAUTIQUES

Planche à voile, kayak, stand-up paddle ou bien encore matériel de plongée libre sont mis à votre disposition gracieusement. L'accès à l'eau se fera directement, selon les îles, depuis la plate-forme qui ouvre à l'arrière du navire.

TRIBORD

Partie du navire située à droite d'un observateur qui fait face à la proue.

UKULELE

C'est au son des ukuleles et autres guitares que les "Gauguines" et "Gauguins" vous charmeront sur des rythmes et chants polynésiens.

VIGATO

Les créations culinaires de Jean-Pierre Vigato, chef étoilé et propriétaire du restaurant parisien Apicius, sont mises à l'honneur à la Véranda, au travers d'un menu-signature proposé pour le dîner uniquement.

WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY

La WCS (Organisation pour la Conservation de la Vie sauvage) s'engage à sauver la faune et les lieux sauvages dans le monde entier depuis plus de 120 ans. L'organisation vise à protéger la moitié de la biodiversité de la planète tout en assurant un impact positif sur des millions de personnes. Grâce à ce nouveau partenariat, deux programmes divertissants et informatifs sont disponibles à bord, dont un pour les enfants de 7 à 17 ans (payant et disponible pendant les vacances scolaires).

X'PÉRIENCE

Exceptionnel, émerveillement, bien-être, confort, raffinement, polynésien, autant de qualificatifs qui feront de votre séjour à bord, une inoubliable expérience *by Gauguin*.

YES I DO

Sur le pont supérieur du navire ou bien encore à l'ombre des cocotiers sur le Motu Mahana à Taha'a, dîtes une nouvelle fois "OUI" à l'élu(e) de votre cœur, lors d'une cérémonie de renouvellement des vœux traditionnelle polynésienne (nous consulter).

ZUT !

La croisière est terminée et il faut déjà débarquer...

Paul Gauguin Cruises pense à vous et sera heureux de vous accueillir une nouvelle fois à bord en vous proposant une réduction fidélité (nous consulter).

UNE CROISIÈRE DE 7 NUITS EN QUELQUES CHIFFRES... LE SAVIEZ-VOUS ?

22 En moyenne, le nombre de nationalités représentées à bord, au niveau de l'équipage, tout corps de métier confondus.

30 En moyenne, le nombre de nationalités représentées à bord, au niveau des passagers, sur une année.

60 En pourcentage, le nombre de passagers qui montent à bord du Paul Gauguin pour célébrer un événement (voyage de noces, anniversaire de mariage, départ à la retraite...).

95 Nombre record de passagers présents sur la croisière Société, Tuamotu et Marquises, en novembre 2016, qui avaient déjà effectué une ou plusieurs croisières à bord du Paul Gauguin.

180 Noix de coco fraîches coupées et dégustées.

266 Nombre de bouteilles de Champagne et de vin pétillant servies.

380 Consommation d'eau en moyenne, en litres, par passager et par jour.

507 Consommation en litres, d'alcools et de digestifs, de qualité.

LES ARCHIPELS DE LA SOCIÉTÉ ET DES TUAMOTU

Partir à la rencontre de ces îles lointaines, c'est en découvrir l'exceptionnelle diversité. Chacune d'entre elles est unique, différente et attachante, puissante ou douce, "haute" ou "basse", "bleue" côté lagon, ou "verte" côté montagne. Immortalisées par Paul Gauguin, qui les considéra comme les plus belles îles au monde d'origine volcanique et abritant des lagons aux eaux cristallines, de paysages en rivages, d'atolls à fleur d'eau en îles hautes aux montagnes verdoyantes, les îles polynésiennes imposent leurs différences au travers de cinq archipels.
Le Paul Gauguin vous permettra de partir à la découverte de trois d'entre-eux.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA POLYNÉSIE

Là-bas, à 17 000 km de la France, au cœur du Pacifique sud, 118 îles de rêve, le parfait écrin de vos plus belles traversées et la promesse d'un voyage d'exception, vous attendent !

Superficie : 118 îles éparpillées sur 4 millions de km² (l'équivalent de l'étendue de l'Europe)

Population : 273 800 habitants

Capitale : Papeete (Tahiti)

Décalage horaire : -11h (en hiver) et -12h (en été)

Temps de vol : depuis Paris jusqu'à Los Angeles : 11h30 puis de Los Angeles jusqu'à Papeete (Tahiti), 8h30.

Monnaie : franc pacifique. 1€ = 119.332 francs pacifiques cependant la monnaie utilisée à bord du Paul Gauguin est le dollar US

Langues : français, tahitien et anglais

Climat : climat tropical à l'ensoleillement maximum avec une température moyenne ambiante de 27°C. Saison chaude et humide, de novembre à mars / saison plus fraîche et sèche d'avril à octobre.

L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ, LE MYTHIQUE

Il abrite les Îles du Vent comme Tahiti, Moorea et Tetiaroa et les Îles sous le Vent dont Huahine, Raiatea, Taha'a, Maupiti et Bora Bora... Ces îles aux noms évocateurs de découverte paradisiaque ou de bonheur extatique, vous éblouiront par leurs paysages contrastés, entre montagnes luxuriantes et altières et lagons translucides et préservés.

• Iles visitées par le navire :

TAHITI, elle reste la plus étendue et la plus peuplée des îles de la Polynésie. Au cœur de Papeete (la capitale), un merveilleux marché, offre à ses visiteurs une palette extraordinaire de couleurs, d'odeurs et de souvenirs à rapporter.

MOOREA, appelée "l'île sœur" tant elle est proche de Tahiti (17 km), elle abrite la célèbre baie de Cook. Ses 132 km² de véritable jardin, abritent un large choix de cultures dont la principale est l'ananas.

HUAHINE, la plus sauvage des Îles sous le Vent est formée de deux îles reliées par un isthme et protégées par une barrière de corail. Fare, le village principal, est un petit port qui vit au rythme des arrivées des goélettes et des bateaux de croisières.

TAHA'A, cette petite île paisible qui partage le même lagon que Raiatea, a su garder son côté sauvage et authentique. La vanille est sa principale ressource et le bouquet de "motu" (îlots) qui lui fait face, sa véritable richesse.

BORA BORA, Île mythique de seulement 38 km², elle est célèbre par la beauté saisissante de son lagon reconnu pour être le plus beau du monde et pour ses bungalows, romantiques, sur pilotis.

L'ARCHIPEL DES TUAMOTU, LE PARADIS DE LA PLONGÉE

Vestiges d'anciens volcans engloutis par le lagon, ces atolls sont si nombreux et certains si petits que l'on a longtemps ignoré leur nombre exact. Rangiroa, Tikehau, Fakarava, Ahe... Anneaux coralliens aujourd'hui au nombre de 76, affleurant une eau turquoise, bandes de terre entre océan et lagon, confettis dispersés sur le Pacifique, ces atolls abritent une des plus riches faunes aquatiques au monde.

• Atolls visités par le navire :

RANGIROA, le plus grand atoll des Tuamotu et le deuxième du monde. Sa mer intérieure d'une superficie de 1 640 km² pourrait accueillir l'île de Tahiti en entier.

FAKARAVA, deuxième atoll des Tuamotu de par sa superficie, il est constitué d'une multitude de "motus" (îlots). Protégé par l'UNESCO comme réserve de biosphère, cet atoll abrite une faune et une flore particulièrement rares.

CHAQUE ÎLE EST UNIQUE,
DIFFÉRENTE ET ATTACHANTE,
PUISSANTE OU DOUCE,
"HAUTE" OU "BASSE",
"BLEUE" CÔTÉ LAGON,
OU "VERTE" CÔTÉ MONTAGNE.

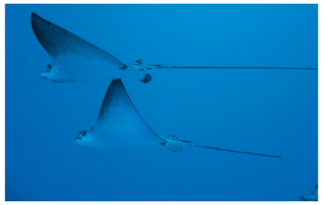

L'ARCHIPEL DES MARQUISES, LES ILES, COOK, TONGA ET FIDJI

L'ARCHIPEL DES MARQUISES, LE MYSTÉRIEUX

Composées de 6 îles principales et de 6 îlots déserts, les îles Marquises attirent et envoûtent par leur authenticité. Nuku Hiva, Hiva Oa... Berceau de la conquête polynésienne, terres sauvages aux aspects tourmentés, vertigineuses falaises aux prises directes avec l'océan, cet univers inattendu et surprenant ne vous laissera pas indifférent... Paul Gauguin et Jacques Brel s'y sont laissés prendre !

• Îles visitées par le navire :

NUKU HIVA, chef-lieu de la circonscription des Marquises et 1ère des îles polynésiennes rencontrées lorsque les navigateurs arrivent de l'Occident, elle est la plus étendue de ces îles. Formée par les éruptions successives de trois volcans, elle séduit aussi par sa baie grandiose qui lui sert de port naturel, Taiohae.

HIVA OA, la plus connue car elle abrite les tombes de Paul Gauguin et de Jacques Brel, face à l'océan. On y trouve le plus grand "tiki" (sculpture en pierre ou en bois, représentation humaine des Dieux) du territoire qui protège un des nombreux "maee" (enceintes sacrées, temples, en marquisien).

FATU HIVA, l'île du tapa est le domaine des artisans, qui reproduisent sur des étoffes confectionnées avec des écorces d'arbres, les dessins inspirés des anciens tatouages marquisiens. Cette petite, mais non moins grandiose île, offre des reliefs spectaculaires.

TAHUATA, l'île du monoï. Fabriqué sur cette île, le monoï est issu des traditions et des secrets des habitants, il n'est pas rare de le baptiser aussi "filtre d'amour", tellement son parfum est envoûtant. Accessible seulement par bateau depuis Hiva Oa, la visite de cette île est vécue comme un privilège pour chaque passager y débarquant.

ILES COOK

Le célèbre navigateur James Cook visita plusieurs fois ces îles entre 1773 et 1779, et les nomma Hervey Islands. Trésor de l'océan Pacifique, l'archipel des Iles Cook fut peuplé à partir du VIIIe ou IXe siècle, par vagues successives en provenance des îles Samoa et de la Polynésie française. Couvrant 240 km², il est constitué de quinze îles réparties en deux sous-groupes : la partie méridionale, composée de 9 îles dont la plupart sont d'origine volcanique et la partie septentrionale, composée de 6 atolls coralliens.

• Îles visitées par le navire :

RAROTONGA, située dans la partie méridionale de l'archipel, est l'île la plus grande et la plus haute, offrant à ses visiteurs un relief aux contours déchiquetés. Ses 31 km de circonférence, recouverts d'une luxuriante végétation et revêtus d'épaisses broussailles persistantes, abrite la féerique vallée de Takuvaine et son beau paysage de jungle.

AITUTAKI, réputée pour ses plages de sable fin et son lagon turquoise, située à 225 km au nord-ouest de Rarotonga, est une des plus belles îles du Pacifique sud. Cet atoll de 16,8 km², constitué d'une île principale et de quinze "motu" (îlots), est devenu l'une des principales destinations touristiques des îles Cook, grâce aussi à l'accueil chaleureux et sincère de sa population.

ILES TONGA

Situé à 650 km à l'est des îles Fidji, Tonga comporte plus de 170 îles et îlots, répartis en trois archipels principaux : le Tongatapu (au sud) où se trouve Nuku'alofa, la capitale des îles Tonga, le Ha'pai (au nord) et le groupe Vava'u constitué d'une quarantaine d'îles. Principale ville de l'archipel et capitale administrative de Vava'u, Neiafu, est la deuxième plus grande ville de Tonga, après Tongatapu (au sud), avec 6 000 habitants. Les eaux de Vava'u sont tellement claires que l'on peut en voir le fond, 40 mètres plus bas... c'est sûrement l'une des raisons pour laquelle les baleines reviennent chaque année... entre juin et novembre.

ILES FIDJI

La République des îles Fidji, pays d'Océanie dans le Pacifique sud, se compose de 322 îles dont un tiers seulement sont habitées. Les deux principales sont Vanua Levu et Viti Levu, qui accueille la capitale, Suva, où vivent les trois quarts de la population. Si la plupart des îles sont volcaniques, avec des sommets culminant à 1 200 m, certaines autres, plus petites et de toute beauté, sont entourées de récifs coralliens.

Mais ce qui caractérise le mieux les îles Fidji, en dehors de la beauté des sites aux plages immaculées, c'est l'accueil chaleureux et si amical de leurs habitants, pour qui sourire est une seconde nature.

• Îles visitées par le navire :

SUVA, la plus grande ville et la capitale des îles Fidji, est située sur la côte sud-ouest de l'île de Viti Levu. Ville de contrastes, vous y trouverez encore de nombreuses et jolies maisons de style colonial, juxtaposant des constructions élevées et très modernes. Les bâtiments du gouvernement, qui s'ouvrent sur le parc Albert et les Jardins Thurston, ainsi que le siège du Parlement, situé sur Victoria Parade, l'avenue principale, vous surprendront par leur architecture originale.

LAUTOKA, deuxième plus grande ville des îles Fidji, est également le deuxième port d'entrée, après Suva. Son implantation en plein cœur de la région de la canne à sucre, deuxième richesse économique du pays, lui vaut le surnom de "la ville de sucre". Cette industrie prospère a favorisé une démographie galopante, passant de 12 000 habitants en 1970, en grande majorité d'origine indienne, à 55 000, aujourd'hui. Une promenade dans les magnifiques jardins botaniques offrant une grande variété de plantes tropicales et endémiques, s'impose.

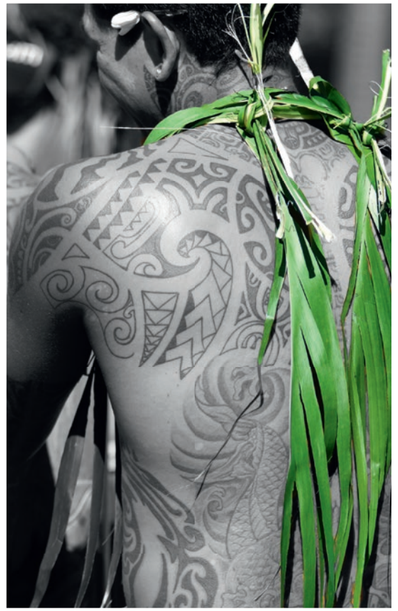

CET UNIVERS INATTENDU ET SURPRENANT NE VOUS LAISSERA PAS INDIFFÉRENT...

LES ITINÉRAIRES À FLEUR DE LAGON

Ici, le sable est blanc et même parfois rose, la mer de tous les bleus, les baies des plus majestueuses, les lagons des plus translucides, les poissons les plus insolents de couleurs...

Ici, l'heure est à l'unique, aux émotions réinventées, à ce qui fait du voyage une expérience rare, authentique, essentielle... Des destinations de rêve et des itinéraires originaux de 7 à 17 nuits.

Les Classiques

Tahiti et les îles de la Société

8 jours / 7 nuits

Tahiti, Huahine, Taha'a (Motu Mahana), Bora Bora (2 jours), Moorea (2 jours), Tahiti.

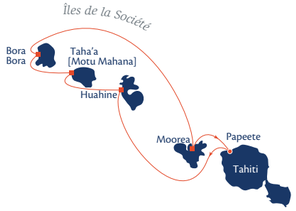

Iles de la Société et des Tuamotu

11 jours / 10 nuits

Tahiti, Huahine, Bora Bora (2 jours), Rangiroa, Fakarava, Taha'a (Motu Mahana), Moorea (2 jours), Tahiti.

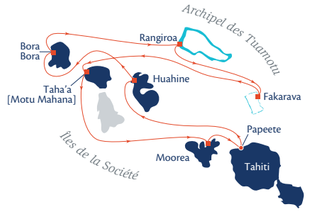

Iles Cook et îles de la Société

12 jours / 11 nuits

Tahiti, Huahine, Aitutaki, Rarotonga, Bora Bora (2 jours), Taha'a (Motu Mahana), Moorea (2 jours), Tahiti.

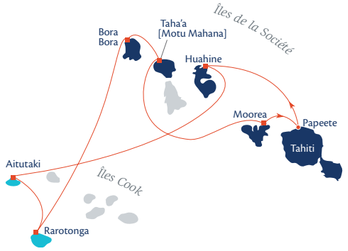

Iles des Tuamotu, des Marquises et de la Société

15 jours / 14 nuits

Tahiti, Fakarava, Fatu Hiva, Hiva Oa, Tahuata, Nuku Hiva, Huahine, Bora Bora, Taha'a (Motu Mahana), Moorea, Tahiti.

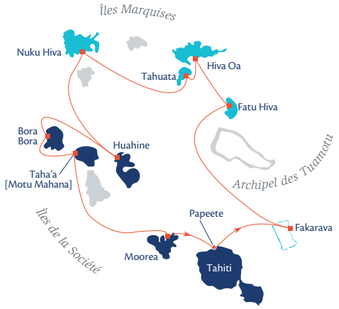

Les Nouveautés

Les îles de la Société et Tahiti Iti

8 jours / 7 nuits

Tahiti, Huahine, Taha'a (Motu Mahana), Bora Bora (2 jours), Moorea, Tahiti Iti (Vairao), Tahiti Nui (Papeete).

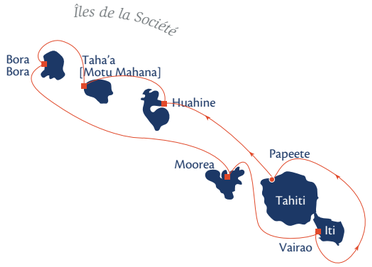

Iles de la Société et des Tuamotu

8 jours / 7 nuits

Tahiti, Huahine, Fakarava, Rangiroa, Taha'a (Motu Mahana), Bora Bora, Moorea, Tahiti.

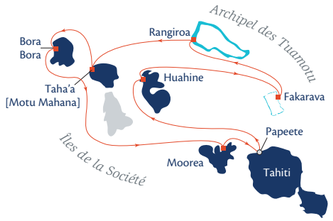

Iles de la Société et des Tuamotu

11 jours / 10 nuits

Tahiti, Huahine, Bora Bora (2 jours), Rangiroa, Fakarava, Taha'a (Motu Mahana), Moorea, Tahiti Iti (Vairao), Tahiti Nui (Papeete).

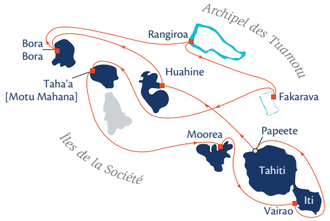

Les Bi-annuelles

Iles de la Société, Iles Cook, Tonga et Fidji

14 jours / 13 nuits

Embarquement à Tahiti, débarquement à Lautoka aux îles Fidji.

Tahiti, Moorea, Taha'a (Motu Mahana), Bora Bora, Aitutaki (Iles Cook), Vava'u (Tonga), Savusavu, Vanua Levu, Suva, Beqa et Lautoka (Iles Fidji).

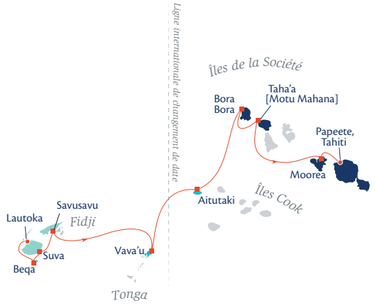

Iles Fidji, Tonga, Iles Cook et îles de la Société

13 jours / 12 nuits

Embarquement à Lautoka, aux îles Fidji, débarquement à Tahiti.

Lautoka, Suva, Savusavu et Vanua Levu (Iles Fidji), Vava'u (Tonga), Aitutaki (Iles Cook), Bora Bora, Taha'a (Motu Mahana), Moorea et Tahiti.

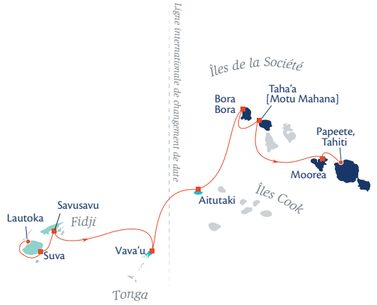

Les Inédits

Programmes et escales exceptionnels selon les années, nous consulter.

Itinéraires susceptibles de modification sans préavis.
Cartes à échelle non contractuelle

LES ATTRAITS DU PAUL GAUGUIN

LES CABINES ET SUITES

- Cabines et suites luxueuses et spacieuses de 19 à 50 m², toutes avec vue mer, de nombreuses avec balcon ou terrasse, composition de fleurs et de fruits à l'arrivée dans la cabine. Service de majordome et de bar dans les catégories B et supérieures.
- Décoration élégante, étoffes de qualité et literie de 1er choix.
- Vastes salles de bains en marbre avec grande baignoire (exceptées 7 cabines avec douche).
- Mini-bar réapprovisionné tous les jours et gracieusement, en boissons non alcoolisées, eaux minérales et bières.

L'ÉQUIPAGE

- Service personnalisé et attentionné avec 217 membres d'équipage pour 332 passagers, soit un des meilleurs ratios du monde de la croisière.
- Les "Gauguines" et les "Gauguins", hôtesses et hôtes polynésiens ou la présence et le charme de la Polynésie à bord.

POUR VOTRE PLAISIR ET EN TOUTE EXCLUSIVITÉ :

- **À Bora Bora, mise à disposition d'une plage privée de sable blanc où un service de bar vous est proposé. Une île paradisiaque pour s'adonner aux joies de la plongée libre, côté lagon, ou du volley-ball, côté plage.**
- **À Taha'a, journée polynésienne sur un "motu" (îlot) privé, le motu Mahana, avec barbecue, service de bar, farniente, plongée libre et sports nautiques.**

LA RESTAURATION

- Trois restaurants à votre disposition, sans assignation de service ou de places à table.
- Restauration raffinée proposant également des repas végétariens et/ou diététiques.
- Service en cabine, sans supplément, disponible 24h/24.
- **Formule Tout Inclus PRESTIGE.** La promesse de produits raffinés et de qualité. Incluse dans le prix de la croisière, elle comprend tous les repas dans les restaurants (sans supplément) ainsi que le room service 24h/24, les boissons non alcoolisées et alcoolisées pendant et en dehors des repas (hors Grands Crus et Millésimes) y compris le mini-bar, les services d'un majordome pour les catégories B et supérieures, le tea-time, l'apéritif, les sports nautiques (sauf la plongée sous-marine), ainsi que les gratifications au personnel de bord.

LES SERVICES À BORD

- Sur la scène du Grand Salon : divertissements et conférences initiées en anglais et en français par des conférenciers de qualité.
- Boutique de vente duty free.
- Bibliothèque.
- Deep Nature Spa by Algotherm.
- Salle de remise en forme.
- Piano bar.
- Casino.
- Bar de la piscine.
- La Palette, bar-discothèque semi-extérieur.
- Internet café et connexion wifi (payants).
- Service de blanchisserie et de nettoyage à sec (en option, payant).
- Cabinet médical (consultations payantes).
- Quatre ascenseurs.
- Marina pour sports nautiques : kayak, planche à voile et stand-up paddle.
- Centre de plongée sous-marine avec possibilité de programme et de certification de plongée sous-marine, PADI (en option). Prêt de matériel de plongée libre (palmes, masque et tuba).
- Nouveau partenariat avec l'organisation WCS (Wildlife Conservation Society) qui vise à protéger la moitié de la biodiversité de la planète tout en assurant un impact positif sur des millions de personnes. Programme spécifique proposé sur certaines croisières et réservé aux jeunes de 7 à 17 ans (en supplément).

LES ESCALES

- Des navettes régulières, à votre disposition, pour vous rendre librement sur les îles.
- Faible tirant d'eau qui permet une approche au plus près des îles et des temps d'escales maximum.
- Large choix d'excursions proposé à chaque escale (pré-réservation possible : nous consulter).

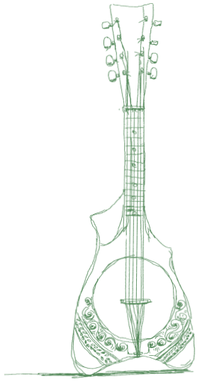

À BORA BORA, MISE À DISPOSITION D'UNE PLAGE PRIVÉE DE SABLE BLANC.

L'ACCUEIL, LE SERVICE ET LE BIEN-ÊTRE

Dès votre embarquement, vous apprécierez un service personnalisé de grande qualité, avec un membre d'équipage pour 1,5 passager.
L'efficacité discrète et stylée, le dévouement du personnel de bord, des serveurs aux femmes de chambre, des maîtres d'hôtel aux animateurs de sports, se retrouvent dans un service de haut niveau, empreint d'une simplicité naturelle et d'une gentillesse non feinte...

LES GAUGUINES ET LES GAUGUINS

L'atmosphère rayonnante qui règne à bord du Paul Gauguin ne serait pas tout à fait la même sans la présence des "Gauguines" et des "Gauguins", les hôtesses et hôtes de bord polynésiens.

Leurs sourires, leurs chants, leurs robes chatoyantes, leurs tatouages impressionnants, leur indissociable fleur dans les cheveux et leur gaîté naturelle contribuent à la réussite de votre croisière.

Mais c'est au son des tambours, ukuleles et autres guitares, que, certains soirs venus, les "Gauguines" vous éblouiront et vous hypnotiseront en vous dévoilant les secrets de leur danse traditionnelle, le Tamure.

LE SERVICE DE CHAMBRE

Votre femme de chambre attitrée, d'une discrétion absolue mais d'une efficacité remarquable, veillera pendant toute votre croisière, à votre plus grand confort.

LE BIEN-ÊTRE

Un large choix de soins de beauté, de massages efficaces et de thérapies actuelles vous sera proposé au Spa, refuge de la relaxation et du bien-être, à bord.

Grâce à son approche inégalée, le spa allie l'art de choyer ses clients à des services adaptés aux besoins uniques de chacun.

Les sportifs, eux, trouveront leur bonheur quotidien au centre de remise en forme, où tapis roulants, Stairmasters et appareils de musculation seront à leur disposition. À moins qu'ils ne préfèrent la marche matinale, 16 tours (environ 1km) en extérieur au pont Soleil 9, en compagnie des "Gauguines" et des "Gauguins".

LEURS SOURIRES ET LEUR GAÎTÉ NATURELLE CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DE VOTRE CROISIÈRE...

L'ART CULINAIRE

La table à bord du Paul Gauguin, à l'instar des autres prestations, est d'un niveau exceptionnel.
Tout au long de cette expérience culinaire, le personnel attentif veillera discrètement à la sélection des vins qui compléteront parfaitement la dégustation des mets sélectionnés, en toute convivialité.

L'ÉTOILE

Dès lors que vous choisirez de dîner à l'Étoile (pont 5), vous aurez la certitude de vivre une expérience culinaire exquise dans une élégante salle à manger.
Ouvert pour le dîner seulement.

LE GRILL

Pour un repas plus décontracté autour de la piscine, rejoignez le Grill (pont 8). Saluez le soleil avec un petit déjeuner et/ou déjeuner buffet (grillades, salades et fruits tropicaux frais). Le soir vous pourrez y déguster des spécialités polynésiennes dans une atmosphère détendue.
Ouvert pour le petit déjeuner, le déjeuner et sur réservation pour le dîner (sans supplément).
Carte légère disponible pour un déjeuner tardif.

LA VÉRANDA

À moins que vous ne soyez tentés par un petit déjeuner ou un déjeuner, à l'intérieur ou sur les coursives extérieures, dans le cadre légèrement plus sophistiqué de la Véranda (pont 6) qui se transforme en un élégant "bistro français", le soir venu. Les créations culinaires de Jean-Pierre Vigato, chef étoilé au Michelin et propriétaire du restaurant parisien Apicius, y sont mises à l'honneur dans un menu-signature spécialement créé pour le navire.
Ouvert pour le petit déjeuner, le déjeuner et sur réservation pour le dîner (sans supplément).

Sur **demandes spéciales**, de délicieux plats végétariens et / ou faibles en glucides peuvent être préparés spécialement pour vous. D'autre part, il convient aux personnes ayant des intolérances alimentaires de le préciser sur la fiche d'informations passagers, envoyée au moment de la réservation.

Pour les passagers qui souhaiteraient profiter du confort de leur cabine, un **room service**, sans supplément est disponible 24h / 24 (carte en cabine)..

Le Paul Gauguin offre un savant mélange de luxe et de décontraction où la tenue vestimentaire reste "décontractée chic".
(jeans et shorts non autorisés pour les dîners)

Les réservations pour dîner au Grill ou à la Véranda peuvent s'effectuer aux horaires d'ouverture du petit déjeuner et du déjeuner de ces restaurants. Toutefois, en fonction du remplissage du navire, il se pourrait que vous ne puissiez dîner qu'une seule fois, durant votre croisière, dans ces deux restaurants.

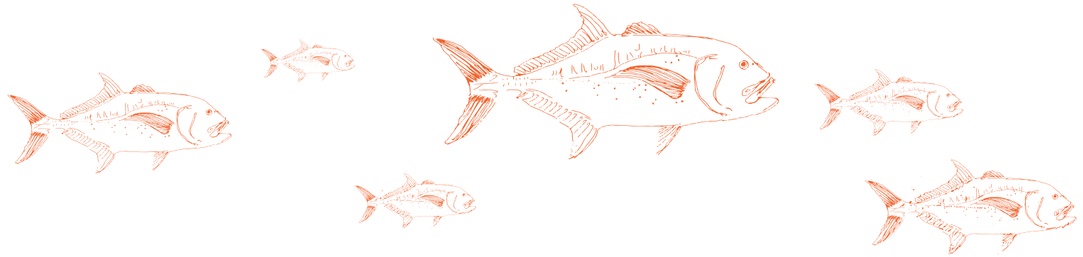

LA TABLE À BORD DU PAUL GAUGUIN,
À L'INSTAR DES AUTRES PRESTATIONS,
EST D'UN NIVEAU EXCEPTIONNEL !

DES MOMENTS D'EXCEPTION

CÉLÉBREZ UN ÉVÈNEMENT À BORD

Ces îles du bout du monde inspirent depuis toujours les artistes qui y ont promené leurs âmes, de Paul Gauguin et ses chatoyantes peintures à Jacques Brel et ses émouvantes chansons. Elles se prêtent merveilleusement au romantisme, à la sérénité et à la joie de vivre. Nulle part ailleurs, l'envie de célébrer un évènement heureux ne se fera autant ressentir !

Que ce soit votre lune de miel, votre anniversaire de mariage, une réunion de famille ou tout autre événement spécial de votre vie, les équipages du navire vous entoureront de toutes leurs attentions afin que ces instants privilégiés restent à jamais gravés dans votre mémoire et celle de vos proches.

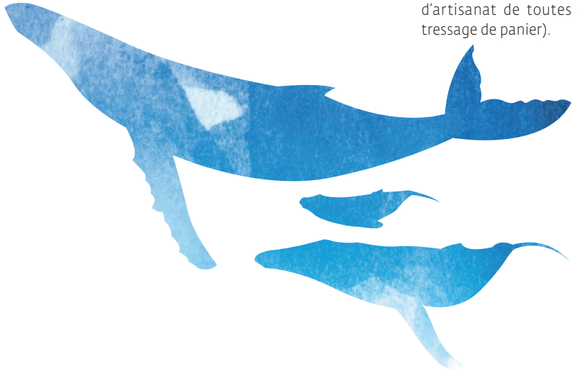

EXPÉRIENCES EXCLUSIVES

Parmi les privilèges réservés aux passagers, deux moments d'exception sont à vivre absolument :

• **L'accès en exclusivité à une superbe plage privée de sable blanc**, située sur un "motu" (îlot) au large de l'île principale de Bora Bora. Le lagon y offre un terrain de jeu aquatique formidable pour les amateurs de plongée libre et des parties de volley-ball, côté plage, y sont organisées. Un service de bar est également proposé sur l'île.

• **Une incroyable journée polynésienne à Taha'a sur le "motu" privé Mahana**, rythmé par les chants des "Gauguines" et des "Gauguins", avec un grand choix de grillades au barbecue, de mets locaux, un service d'open bar et de bar flottant (voir photo ci-contre), des activités nautiques (kayak, plongée libre, stand-up paddle) et les animations des "Gauguines", qui mettent en scène de manière informelle, des démonstrations d'artisanat de toutes sortes (peinture de paréo et tressage de panier).

LA BÉNÉDICTION POLYNÉSIENNE TRADITIONNELLE

Que vous soyez en voyage de noces ou que vous fêtiez votre 25ème anniversaire de mariage, le Paul Gauguin vous offre ce rituel polynésien. Plus qu'un souvenir, mieux qu'un rêve, cette cérémonie traditionnelle, que vous partagerez sûrement avec d'autres couples, vous transportera vers des émotions inconnues jusqu'ici. Les "Gauguines", en vous enveloppant dans un "tifaifai" (drap aux motifs locaux en patchwork et couleurs chatoyantes), vous transmettront leur rite de mariage ancestral. Afin de sublimer cette célébration exotique et si vous êtes en voyage de noces, vous recevrez en plus, une bouteille de Champagne, un cadeau en cabine et une photographie de cet instant magique.

Dîtes une nouvelle fois "OUI" à l'élu(e) de votre cœur, lors d'une cérémonie de renouvellement des vœux organisée sur le pont supérieur du navire ou bien encore à l'ombre des cocotiers sur le Motu Mahana à Taha'a (avec supplément : nous consulter).

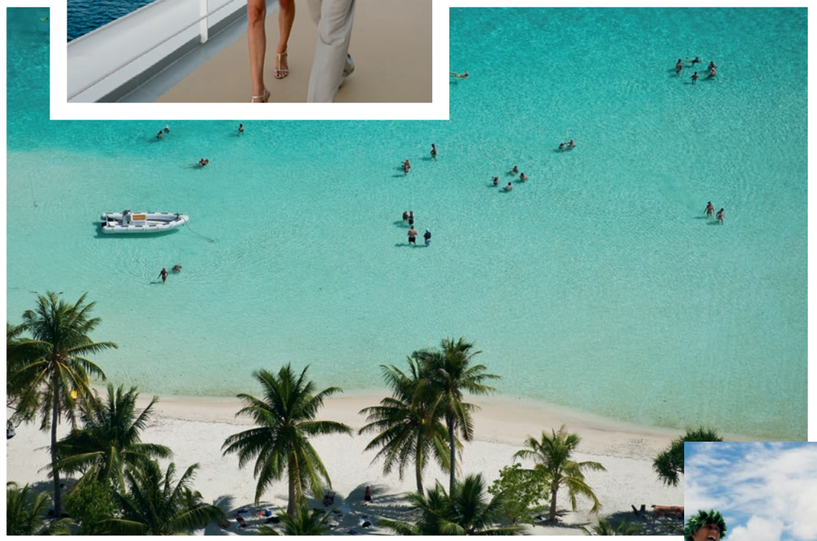

NULLE PART AILLEURS,
L'ENVIE DE CÉLÉBRER
UN ÉVÉNEMENT HEUREUX
NE SE FERA AUTANT RESSENTIR !

LA VIE ET LES ACTIVITÉS À BORD

CONFÉRENCES THÉMATIQUES

Les sujets abordés par nos conférenciers, anthropologues et archéologues ainsi que biologistes marins, vont de l'histoire du Pacifique sud à la conservation des merveilles des récifs coralliens et leur environnement… Et bien plus encore.

Des conférences de qualité, données en anglais et en français.

PLONGÉE SOUS-MARINE

Que vous soyez tentés par un baptême de plongée sous-marine ou que votre niveau vous permette d'explorer plus en profondeur les fonds sous-marins, les moniteurs du centre de plongée (certifiés PADI) intégré au navire, vous encadreront lors de ces explorations.

LES SPORTS NAUTIQUES

Incontournables lors d'une croisière, ils sont à l'honneur grâce à la plate-forme qui ouvre, à l'arrière du navire donnant un accès direct au niveau de l'eau. Planche à voile, stand-up paddle, kayak et matériel de plongée libre sont à votre disposition.

Dès votre embarquement ou à tout moment de la croisière, vous pourrez vous rendre à la marina où un filet portant votre numéro de cabine et incluant palmes, masque et tuba vous sera prêté pendant la durée de votre séjour à bord.

À moins que vous ne préfériez tout simplement vous prélasser sur les transats au bord de la piscine.

WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY

NOTRE ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Les efforts visant à protéger la biodiversité et les écosystèmes fragiles, comme les récifs coralliens du Pacifique sud, sont de plus en plus urgents. À compter de 2017, la compagnie Paul Gauguin Cruises est fière de s'associer à la Wildlife Conservation Society (WCS) pour offrir à bord, une nouvelle série de conférences sur l'environnement et la faune de notre planète.

WCS s'engage à sauver la faune et les lieux sauvages dans le monde entier depuis plus de 120 ans. L'organisation vise à protéger la moitié de la biodiversité de la planète tout en assurant un impact positif sur des millions de personnes.

Grâce à ce nouveau partenariat, vous aurez l'occasion de participer à deux programmes divertissants et informatifs lorsque vous serez à bord :

• Conférences qui visent à partager les expériences et les recherches de nombreux scientifiques, océanographes et écologistes renommés au niveau mondial, dans ce domaine.

(Disponible pour tous les passagers et sur certaines traversées.)

• "Stewards of Nature" : ce programme pédagogique, expérimental et interactif aide les enfants (âgés de 7 à 17 ans) et leurs familles à valoriser la nature et à explorer l'environnement local.

(Avec participation, payable à bord et disponible uniquement sur certaines dates de départ de croisière : nous consulter).

LES SOIRÉES

Gorgés de soleil, enivrés d'émotions, vous n'aurez que l'embarras du choix pour passer une soirée à la hauteur de votre journée.

Au Grand Salon, les spectacles se suivent et ne se ressemblent pas : danses traditionnelles polynésiennes, spectacle de l'équipage, interprétation en chanson des grands classiques ou soirées cabaret.

La Palette, notre salon-bar-discothèque, mi-intérieur, mi-extérieur, offre la possibilité de prendre le thé à 16h00, de déguster un cocktail exotique à l'heure de l'apéritif, et à ceux qui en ont envie, beaucoup plus tard dans la soirée, d'affronter d'autres passagers lors de sessions de karaoké ou bien encore d'effectuer quelques pas de danse.

Le Casino, pour ceux qui souhaitent tenter leur chance à la roulette, à la table de blackjack ou aux machines à sous…

Le piano bar, pour un moment de détente, de lecture ou une partie de jeux de société, en musique.

LA BOUTIQUE

Les amateurs de souvenirs trouveront leur bonheur à la boutique, petite galerie d'art et d'artisanat local, de produits de première nécessité, de vêtements de qualité, et de "poe rava" (perles noires de Tahiti) et autres créations originales d'Hinerava, sélectionnées avec soin par la créatrice.

GORGÉS DE SOLEIL, ENIVRÉS D'ÉMOTIONS, VOUS N'AUREZ QUE L'EMBARRAS DU CHOIX POUR PASSER UNE SOIRÉE À LA HAUTEUR DE VOTRE JOURNÉE.

LES EXPÉRIENCES AUX ESCALES

Varier vos plaisirs, contenter votre curiosité et embellir vos journées, restera, tout au long de votre croisière, notre principale préoccupation.

LE PAUL GAUGUIN VOUS OUVRE LES PORTES DU PARADIS…

… et vous invite à en découvrir les merveilles et les secrets, au travers d'excursions auxquelles se mêleront d'inoubliables souvenirs.

L'Histoire de la Polynésie, son peuple, sa culture, ses rites, vous intéressent… Rendez-vous au Musée de Tahiti et ses îles sur l'île de Tahiti. Suivez les traces de Paul Gauguin ou de Jacques Brel à Hiva Oa aux Marquises, en visitant les lieux dans lesquels ils ont habité et qui leurs sont dédiés, ainsi que le cimetière où ils reposent désormais en paix.

Partez en 4x4 à la découverte de l'intérieur luxuriant des îles, dégustez des fruits inconnus jusqu'ici, arrêtez-vous au pied des cascades, grimpez jusqu'aux sommets des montagnes et admirez des panoramas à vous couper le souffle.

BALADEZ-VOUS…

… sur la seule rivière navigable de Polynésie, pénétrez l'intérieur des terres et respirez les parfums enivrants des fleurs endémiques.

Visitez une ferme perlière et percez les mystères des "poe rava", perles noires uniques au monde. Profitez pleinement d'une île privée et d'une journée "à la polynésienne", sur le motu Mahana, à Taha'a.

Le programme des excursions détaillé peut vous être communiqué sur demande.
Pré-réservation possible 60 jours avant le départ de la croisière, payable à bord uniquement.

EMBARQUEZ…

… sur une pirogue polynésienne pour rejoindre le Lagoonarium et ses trois bassins, nagez avec les raies, frôlez les requins, plongez avec les tortues…Des émotions fortes et des souvenirs inaltérables.

Découvrez la vie sous la mer, admirez la faune aquatique, à bord d'un bateau à fond de verre.

À Moorea, réalisez un rêve d'enfant et nagez avec cet animal incroyable qu'est le dauphin. Les plus à l'aise pourront rejoindre l'animal sous l'eau et nager à ses côtés…Un moment magique remplit d'émotion.

Essayez-vous à une partie de pêche au gros et rapportez comme trophée un thon, une bonite ou un mahi-mahi.

Promenez-vous, délassez-vous sur une merveilleuse plage de Bora Bora, exclusivement réservée aux passagers du Paul Gauguin.

Débutant ou confirmé, plongez en bouteille et partez à la rencontre de la faune pélagique qui peuple les passes et les lagons de Polynésie… Des spots parmi les plus spectaculaires au monde !

PÉNÉTREZ L'INTÉRIEUR DES TERRES
ET RESPIREZ LES PARFUMS ENIVRANTS
DES FLEURS ENDÉMIQUES.

LES CABINES ET LES SUITES

Un sentiment d'espace et de grande liberté vous envahit dès que vous embarquez à bord du Paul Gauguin, vaste et très ouvert sur la mer grâce à ses larges ponts extérieurs.

Savante alliance de luxe discret et d'élégance décontractée, la décoration raffinée fait la part belle aux matériaux les plus nobles (bois précieux, gravures anciennes, tikis sculptés) et célèbre à bord, l'art et la culture polynésienne.

Les fleurs, autre signature incontournable du peuple polynésien, règnent à bord en maîtresses des lieux et raviront vos sens tout au long de votre croisière.

- Lit double queen size de 160 cm (exceptées certaines cabines avec 2 lits simples et d'autres qui peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes).
- Mini-bar.
- Prises de courant 110V/ 220V sans adaptateur.
- Télévision écran plat, lecteur CD/DVD.
- Téléphone.
- Coffre-fort.
- Climatisation individuelle.
- Salle de bains en marbre avec baignoire (exceptées 7 cabines avec douche uniquement).
- Produits de toilette haut de gamme et sèche-cheveux.
- Peignoirs et pantoufles de courtoisie en coton.
- Service 24h/24.
- Services d'un majordome attaché aux cabines de catégorie B et supérieures.
- Distribution du journal de bord quotidien et d'un résumé de presse.
- Wifi (payant, différents forfaits disponibles à la réception du navire)

Suite Armateur 701 - catégorie OS - Pont 7

Suite Armateur 7002 - catégorie OS - Pont 7

Grande suite - catégorie GS - Pont 8

Suite avec véranda - catégorie A - Pont 7

Cabine avec véranda - catégorie B - Pont 7 et 8

Cabine avec balcon - catégorie C - Pont 7

Cabine avec balcon - catégorie D - Pont 6

Cabine avec fenêtre sabord - catégorie E - Pont 4

Cabine avec 2 hublots - catégorie F - Pont 3

UN SENTIMENT D'ESPACE
ET DE GRANDE LIBERTÉ VOUS ENVAHIT
DÈS QUE VOUS EMBARQUEZ !

PLANS DES CABINES, DES SUITES ET DES PONTS

Suite Armateur 701
Cabine 42 m², véranda 7 m²

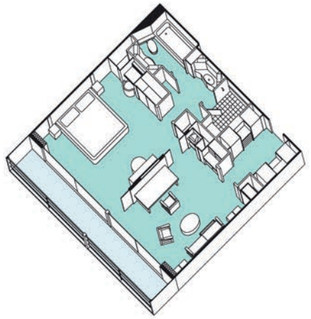

Suite Armateur 7002
Cabine 49 m², véranda 5 m²

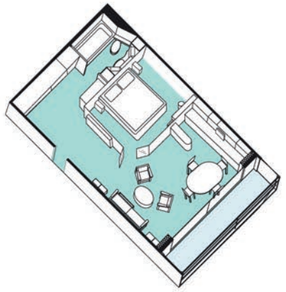

Grande Suite GS
Cabine 30 m², balcon et véranda 18 m²

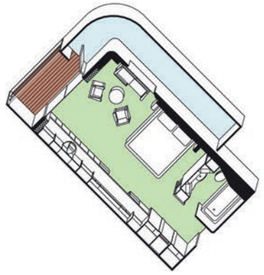

Suite Véranda A
Cabine 28 m², véranda 5 m²

Cabine Véranda B
Cabine 23 m², Véranda 5 m²

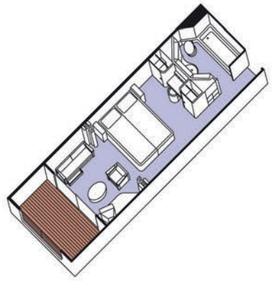

Cabine Balcon C
Cabine 20 m², Balcon 3 m²

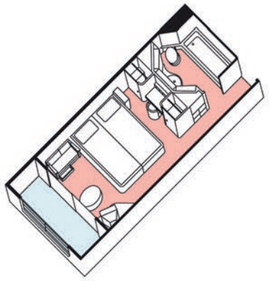

Cabine Balcon D
Cabine 20 m², Balcon 3 m²

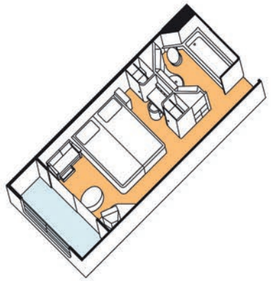

Cabine fenêtre-sabord E
Cabine avec 2 hublots F
Cabines 19 m²

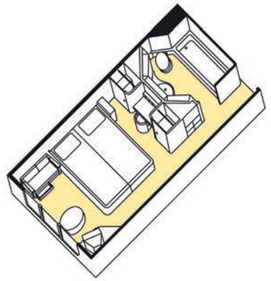

SPÉCIFICITÉS DU NAVIRE :

- **Longueur :** 156 m
- **Largeur :** 22 m
- **Tirant d'eau :** 5,15 m
- **Passagers :** 332
- **Membres d'équipage :** 217
- **Ponts passagers :** 7

- **Cabines et suites extérieures :** 166 dont 70% avec balcon privé avec possibilité de lit double (160 cm), ou deux lits simples, ou lit supplémentaire (triple).
- **Tonnage :** 19 200 tonneaux
- **Vitesse :** 18 nœuds

- **Propulsion :** diesel électrique
- **Enregistrement :** Bahamas

Construction en 1998 par les chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire, France. Rénovation complète en janvier 2012 à Brisbane, Australie.

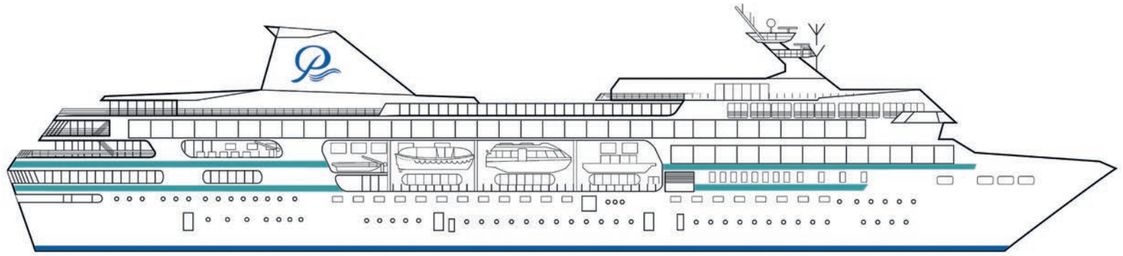

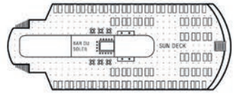

Pont 9

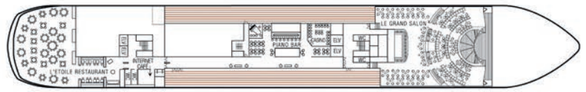

Pont 5

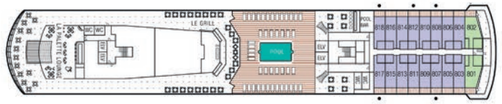

Pont 8

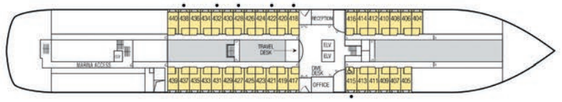

Pont 4

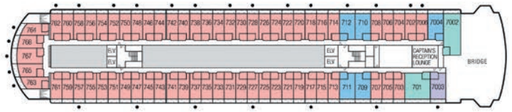

Pont 7

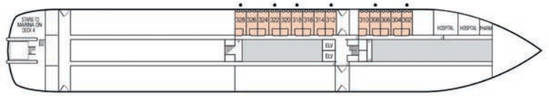

Pont 3

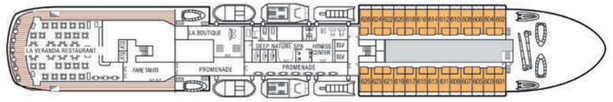

Pont 6

Cabine E 415
accessible aux personnes
en chaise roulante.

●

Cabine ou suite
possibilité de lit double 160 cm
ou deux lits simples.

Catégories de cabines et de suites

- OS SUITE ARMATEUR - catégorie OS (2)
- GS GRANDE SUITE - catégorie GS (2)
- A SUITE VERANDA - catégorie A (5)
- B CABINE VERANDA - catégorie B (17)
- C CABINE AVEC BALCON - catégorie C (63)
- D CABINE AVEC BALCON - catégorie D (26)
- E CABINE AVEC FENÊTRE SABORD - catégorie E (37)
- F CABINE AVEC 2 HUBLOTS - catégorie F (14)

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R.211-12 DU CODE DU TOURISME, LES BROCHURES ET LES CONTRATS DE VOYAGES PROPOSÉS PAR LES AGENTS DE VOYAGES À LEUR CLIENTÈLE DOIVENT COMPORTER IN EXTENSO LES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES ISSUES DES ARTICLES R.211-3 À R.211-11 DU CODE DU TOURISME.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles **L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme**, les dispositions des articles **R.211-3 à R.211-11** du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.
La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'**article R.211-5 du Code du tourisme.**
Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.
En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article **R.211-5 du Code du tourisme**. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.
En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

VOYAGE DE LEGENDE a souscrit auprès de la compagnie HISCOX, 19 rue Louis Legrand, 75002 PARIS un contrat n°HA RCP 0085064 d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Extrait du Code du Tourisme.

Article R.211-3 :
Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.
En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :
Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que:
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3° Les prestations de restauration proposées;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8;
10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11;
12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.
En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :
Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties.
Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes:
1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5° Les prestations de restauration proposées;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4;
14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour;
20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4;
21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :
L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :
Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis:
-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix;
-soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.
Réclamations
Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou par les réglementations locales, régissant les transports nationaux du pays concerné.
Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage est/ou du séjour doit, dans la mesure du possible, faire l'objet, à l'initiative du client, d'une constatation sur place auprès de nos représentant/agents locaux.
Toute réclamation doit être adressée à l'organisateur du voyage par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'intermédiaire de son agence de voyages ou directement, dans le mois suivant le retour du voyage.
Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation.
Conformément aux usages de la profession régissant les rapports entre tour opérateur et agence distributrice, la réponse sera apportée également par écrit par l'Intermédiaire de l'Agence.
Après avoir saisi le service (après-vente, après voyage...) et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: **www.mtv.travel** – Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

L211-12 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009, selon les modalités suivantes :
• Variation du cours des devises : Si la fluctuation du cours des devises entre la date du cours retenue pour l'établissement de notre offre préalable personnalisée et/ou de votre bulletin d'inscription (voir paragraphe d'introduction des présentes Conditions Particulières de Vente) et le 30ème jour précédant la date de départ venait à influer de 3% et plus sur le prix total du voyage, à la hausse ou à la baisse, cette incidence serait intégralement répercutée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

TARIFS 2017 : nos prix sont valables du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 (jusqu'à nouvel avis). Ces prix sont établis au 15 décembre 2016 sur la base des taux de change USD dollars et des tarifs aériens en vigueur à cette date.
TARIFS 2018 : nos prix sont valables du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (jusqu'à nouvel avis). Ces prix sont établis au 15 décembre 2016 sur la base des taux de change USD dollars et des tarifs aériens en vigueur à cette date.
Le prix de votre voyage vous sera communiqué dans notre offre préalable personnalisée et/ou dans votre bulletin d'inscription. Le taux de change retenu pour le calcul du prix de votre voyage est la date de référence ci-dessus mentionnée. Ces prix et ces conditions au départ de Paris ou de province sont applicables à tous les clients à l'exclusion de ceux voyageant en groupe.

1. Information préalable
Sauf dispositions contraires figurant sur le bulletin d'inscription, les éléments contenus dans cette brochure et/ou devis sont contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

2. Modifications
Chacun des éléments figurant dans la brochure est établi sur la base des éléments connus à la date indiquée en en-tête de nos brochures et/ou devis, ainsi que du taux de change du dollar américain à cette même date. Chacun de ces éléments est en conséquence susceptible d'être modifié, le client devant alors être avisé de ces modifications, avant la conclusion du contrat, par la remise d'une lettre individuelle modifiant les éléments de la brochure et/ou devis. Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure.
Toute modification du fait du client, de nom, date ou vol engendrera une pénalité de 150 € par personne.
Toute modification du fait du client en cours de voyage, implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation.
L'interruption de la croisière ou du voyage/séjour ne peut donner lieu à aucun remboursement si aucune assurance n'a été souscrite.

3. Révision des prix
Les prix indiqués dans nos brochures sont établis en fonction, notamment, des données économiques suivantes :
- Coût du transport et du carburant,
- Redevances et taxes afférentes aux prestations incluses, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports,
- Cours des devises entrant dans la composition des prix de revient.

Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement de la brochure et/ou devis, date qui figure en introduction aux Conditions Particulières de Ventes.
Notre société se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure et/ou devis, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article L211-12 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009, selon les modalités suivantes :
- Les offres spéciales et/ou offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles.
- Variation du coût du transport, du carburant, des taxes, des redevances : toute variation de ces données économiques entre la date d'établissement de la présente brochure et/ou devis (date qui figure en introduction aux Conditions Particulières de Ventes) et le 30ème jour précédant la date de départ sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage tant à la hausse qu'à la baisse.
- Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet ni d'une majoration, ni d'une minoration.
- Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception.

4. Inscription et acompte
Sauf disposition contraire des conditions particulières de ventes à chaque programme, un acompte de 20% du montant total du voyage sera exigé au moment de la réservation.
Sauf disposition contraire des conditions particulières, le paiement du solde intervient :
- Si forfait séjour, sans croisière : 30 jours avant la date de départ
- Si forfait séjour + croisière : 90 jours avant la date de départ

Le client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.
Pour les inscriptions intervenant moins de 90 jours à 30 jours avant le départ (voir cas ci-dessus), le règlement intégral du prix du voyage est exigé lors de l'inscription. En cas d'inscription tardive, les documents de voyage peuvent être remis au client, soit par courriel (e-mail), soit à l'arrivée à destination.
Une prise d'option sur un voyage ou un séjour garantit une disponibilité mais en aucun cas un prix définitif.

5. Durée du voyage
La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour en France, pour les dossiers incluant des prestations aériennes au départ de Paris ou de province, maritimes et/ou terrestres - La durée du voyage est calculée depuis le jour de l'embarquement sur la croisière jusqu'au jour de débarquement de la croisière pour les dossiers n'incluant que des prestations maritimes. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient, dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées à partir de 11h et ne peuvent être occupées qu'à partir de 14h/15h. Nous vous conseillons de régler un supplément qui vous permettra une occupation matinale et/ou tardive de votre chambre.
Les séjours sont calculés sur un nombre de nuits et non un nombre de journées. La première et la dernière journée peuvent être écourtées en raison d'une arrivée tardive ou d'un départ matinal, en fonction des horaires communiqués par la compagnie aérienne. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et/ou de temps de transit/correspondance trop court le jour du départ ou la veille ainsi que le jour de votre retour ou le lendemain notamment pour les vols charters qui peuvent être plus facilement sujets à des modifications de plan de vol ou à des retards.

6. Transport aérien
Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de l'impression de la brochure et/ou devis. Ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications.
Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ. Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs individuels en classe de réservation spécifique.
En fonction des transporteurs et de leur gestion des vols, il se peut que cette classe désignée ne soit plus disponible, auquel cas nous pouvons être amenés à proposer des places supplémentaires dans des classes de réservation différentes moyennant un supplément (classes de débordement).
Ce supplément vous serait communiqué lors de la confirmation des places. Le vol de retour, dans certains cas, peut être changé avec supplément.
L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas, même en cas de force majeure, le remboursement des trajets non effectués.
La mention vol direct signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops effectués au cours du voyage par ce même avion.
Un changement d'aéroport peut se produire à l'aller ou au retour sur Paris (entre Orly et Roissy), l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de causes indépendantes de sa volonté.
Lorsque le pré-post acheminement a été acheté directement par le client, l'organisateur décline toute responsabilité.
Les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par un appareil d'une autre compagnie.
Généralement, ces accords sont conclus entre les compagnies ayant des services et une notoriété comparables.

7. Minimum de prestations
Pour tout voyage ou séjour inférieur à 7 nuits, l'ensemble des nuitées doit être acheté auprès de Voyage de Légende ou auprès de votre agence de voyages.
Pour tout voyage ou séjour supérieur à 7 nuits, un minimum de 7 nuits doit être acheté auprès de Voyage de Légende ou auprès de votre agence de voyages.

8. Chambres et Cabines
Les Chambres et les cabines doubles proposent le plus souvent un grand lit ou 2 lits simples (selon choix et disponibilité).
Certaines cabines doubles proposent une occupation triple en utilisant une banquette convertible ou un lit d'appoint, l'espace de vie s'en trouve donc réduit.

9. Vue mer
Selon la végétation ou la configuration de l'hôtel, les chambres orientées mer n'offrent pas nécessairement de vue sur la mer. Seule l'appellation "vue mer" offre cette garantie.

10. Repas dans les hôtels
- L'appellation petit déjeuner peut être, soit continental, soit tropical ou américain (avec supplément)
- L'appellation demi-pension comprend le logement, le petit déjeuner et le dîner (hors boissons).
- L'appellation pension complète comprend le logement, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner (hors boissons).

En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuit passée sur place correspondent un petit déjeuner et un repas principal. En période de fin d'année, les hôtels facturent des suppléments pour les réveillons de Noël et du Nouvel An.
Malgré ce supplément, ces repas ne peuvent être comparés aux réveillons tels que nous les concevons en France.

11. Assistance à destination
Des représentants locaux sont chargés d'accueillir les clients à leur arrivée et assurent le bon déroulement de leur voyage. Leurs coordonnées figurent dans les carnets de voyages.

12. Pré et post-acheminement
Les tarifs préférentiels applicables aux acheminements aériens et/ou ferroviaires vers Paris ou autres villes européennes depuis certaines villes de province s'appliquent strictement selon les conditions mentionnées dans nos brochures et/ou devis (soit villes d'origine, dans la limite des disponibilités dans la classe de réservation désignée, gares TGV de Roissy ou Massy exclusivement, jour d'opération), en correspondance directe avec le vol international aller et retour, et sous réserve que la compagnie désignée continue effectivement à opérer au départ de la ville de départ du client.
Le coût du transport entre la gare TGV de Massy et les aéroports d'Orly/Roissy est à votre charge.
La demande de réservation (avec départ et retour de la même ville obligatoire) sera acceptée uniquement au moment de l'inscription et sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation désignée par le transporteur.

13. Vente d'un tarif aérien comprenant un segment à conditions restrictives
Dans le cadre d'une réservation de vol, si le client opte pour un tarif aérien à conditions de validité restrictives (tarif public), il se verra confirmer ce choix au moment de la réservation et sur la confirmation/facture.
Toute annulation d'un dossier contenant un tarif aérien à conditions de validité restrictives (tarif public) fera l'objet de frais d'annulation selon le barème indiqué sous la rubrique n°18 - Tableau récapitulatif des frais.

14. Responsabilité
Notre société est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de service, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci.
Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.
Notre société déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la compagnie Hiscox n°HA RCP 0085064

15. Réclamations
Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou par les réglementations locales, régissant les transports nationaux du pays concerné.
Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage est/ou du séjour doit, dans la mesure du possible, faire l'objet, à l'initiative du client, d'une constatation sur place auprès de nos représentant/agents locaux.
Toute réclamation doit être adressée à l'organisateur du voyage par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'intermédiaire de son agence de voyages ou directement, dans le mois suivant le retour du voyage.
Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation.
Conformément aux usages de la profession régissant les rapports entre tour opérateur et agence distributrice, la réponse sera apportée également par écrit par l'intermédiaire de l'agence.
Après avoir saisi le service (après-vente, après voyage...) et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: **www.mtv.travel** – Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

16. Réductions pour enfant

ÂGE	RÉDUCTION SUR L'AÉRIEN	LOGEMENT	PLACE D'AVION	REPAS
Moins de 2 ans	90%	Lit bébé payable ou gratuit sur place	Sur les genoux des parents	Payable sur place
De 2 à moins de 12 ans	Réduction selon les Cies	Lit dans la chambre des parents	Une place assise	Selon programme

17. Données nominatives
Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent et que Voyage de Légende peut être amené à recueillir pour les besoins de son activité.

18. Tableau récapitulatif des frais

INTITULÉ DES FRAIS	Conditions et montants perçus
FRAIS DE DOSSIER	150 € par personne : non remboursables en cas d'annulation
FRAIS D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT, POUR TOUT DOSSIER N'INCLUANT PAS UNE CROISIÈRE	Si l'annulation intervient : • À plus de 30 jours de la date de départ : 150 € par personne (non remboursables) • De 30 à 21 jours avant la date de départ : 25% du montant du dossier • De 20 à 8 jours avant la date de départ : 50% du montant du dossier • De 7 à 3 jours avant la date de départ : 75% du montant du dossier • Au cours des 2 jours qui précèdent la date de départ et le jour du départ : 100 % du montant du dossier En cas de souscription de l'assurance optionnelle Voyage de Légende garantissant l'annulation, le montant de la prime d'assurance reste dû. Dans le cadre d'une annulation du fait du client les assurances optionnelles, les excursions et les frais de visa ne sont jamais remboursables quelles que soient la date et la cause de l'annulation (frais de visa non remboursables par l'assurance)..
FRAIS D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT POUR TOUT DOSSIER INCLUANT UNE CROISIÈRE	Les frais d'annulation seront calculés sur le montant total de la croisière, selon le barème suivant : • Si l'annulation intervient : de 121 jours et plus, avant la date de départ de la croisière : 150€ par personne, (non remboursables) • De 120 à 91 jours, avant la date départ de la croisière : 10% du montant de la croisière • De 90 à 61 jours, avant la date de départ de la croisière : 20%, du montant de la croisière • De 60 à 31 jours, avant la date de départ de la croisière : 50%, du montant de la croisière • À partir de 30 jours, avant la date de départ de la croisière : 100%, du montant de la croisière + frais d'annulation sur le montant du dossier hors croisière et selon barème ci-dessus des "Frais d'annulation du fait du client, pour tout dossier n'incluant pas une croisière"
ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR	Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.
FRAIS D'ANNULATION SPÉCIFIQUES	Les conditions d'annulation s'appliquent à toutes les formules de voyage exception faite des éventuelles modalités spécifiques mentionnées dans le descriptif du programme concerné ou sous le tableau de prix correspondant. Conditions spécifiques d'annulation de certains hôtels sur la période des fêtes de fin d'année : • À plus de 60 jours de la date de départ : 150 € par personne (non remboursables) • De 60 jours à 30 jours avant le départ : 25% du montant du dossier • De 29 jours à 21 jours avant le départ: 50% du montant du dossier • De 20 jours au jour du départ : 100% du montant du dossier
FRAIS PAR DOSSIER À LA RÉSERVATION	Pour toute réservation à moins de 8 jours de la date de départ : 30€ (non remboursables) + frais d'envoi par Chronopost.
FRAIS DE MODIFICATION DE DOSSIER	Toute demande de modification de dossier émanant du client n'entraîne aucun frais de dossier si augmentation du nombre de participants. Toute demande de modifications des éléments suivants : changement de nom, date de départ, acheminement, lieu de séjour, déroulement du programme est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription. Les frais perçus sont ceux indiqués aux rubriques "Frais de dossier", "Frais d'annulation du fait du client, pour tout dossier n'incluant pas une croisière", "Frais d'annulation du fait du client pour tout dossier incluant une croisière" et "Frais d'annulation spécifiques".
AÉRIEN: FRAIS DE CESSION PAR PERSONNE ET/OU FRAIS DE CHANGEMENT DE TITRE, DANS LA MÊME CLASSE DE RÉSERVATION, DE NOM ET/OU PRÉNOM, AUPRÈS DE TOUTES LES COMPAGNIES AÉRIENNES, AVANT DÉPART	Pour toute modification du fait du client (modification de nom, de date et/ou de numéro de vol) avant le départ et après l'émission des billets, et sous réserve d'acceptation de la part de la compagnie aérienne concernée : nous consulter.
AÉRIEN : FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN PRÉ/POST ACHEMINEMENT	Toute annulation du fait du client, à compter de la confirmation, entraîne des frais non remboursables : nous consulter.